

Biosécurité en élevage de poules pondeuses



Yannick CARTERET
Formateur certifié



93,33 € H.T.
112 € TTC

Contributeurs Vivéa à jour de leurs cotisations : prise en charge à 100%
Autres : possibilité de prise en charge par votre OPCO ou financement personnel



Casa Sebbiaghja,
RIVENTOSA



1 jours (7 h)
9h00-12h30
13h00-16h30



23 Avril 2021



CONTEXTE

De plus en plus d'agriculteurs diversifient leurs productions initiales et mettent en œuvre des élevages de poules pondeuses sur leurs exploitations. Ce phénomène s'est accéléré cette année avec la crise de COVID-19.

Dans ce cadre, le contexte sanitaire des activités d'élevage et des filières avicoles en particulier (influenza aviaire) a placé la biosécurité des élevages au centre des préoccupations et des enjeux. L'arrêté du 8 février 2016 « biosécurité » définit les obligations des éleveurs de volailles. Il leur est notamment imposé d'adopter des pratiques spécifiques de prévention et d'élaborer un plan de biosécurité.

PUBLIC

Agriculteurs, agricultrices, conjoint(e)s collaborateurs, salariés d'exploitations, intervenant sur le fonctionnement de l'atelier poule pondeuse de leur exploitation.

OBJECTIFS

Permettre aux producteurs de procéder aux choix pertinents pour la mise en place ou l'aménagement de leur atelier de production, au regard des pratiques de biosécurité existantes, afin de prévenir ou limiter l'introduction, la circulation et la persistance des agents pathogènes sur leurs fermes, ainsi que leur diffusion vers d'autres sites de production.

CONTENU

- Présentation du cadre général de la réglementation
- Mesures générales de biosécurité
- Appréhender les risques liés aux virus d'influenza aviaire
- Comprendre/appliquer les notions d'unité de production et de bande unique
- Être en mesure de se positionner vis-à-vis de la spécificité accordée aux petits élevages en circuit court et en autarcie
- Présentation par chaque stagiaire de son type de production
- Présenter les différentes zones retenues par la réglementation et leur agencement au sein de l'exploitation
- Déterminer les mesures de protection des contaminations extérieures et les mesures de gestion des sous-produits
- Rappel des mesures complémentaires

DEROULEMENT

Apports théoriques structurés, exemples concrets
Questions / réponses

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de participation sera remise à tous les participants à l'issue de la formation.